



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2006**

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le : **21 DECEMBRE 2006**

L'an deux mil six, le dix huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le onze décembre, sous la présidence de Monsieur Jean PICART.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
26	15	11	05

PRESENTS Jean PICART, Paul KRUGLER, Ginette LOISELIER, Anne-Marie BEAUCHET, Valérie DAMBRINE, Robert BRUGE, Claude GEORGES, Thierry MINARIE, Evelyne NOISIER, Dominique TUEBEUF, Norbert DELAHAYE, Jocelyne HUMBERT, Bernard LAURENT, Christine SCHERRMANN, Gabrielle FONTEYNE.

ABSENTS Marie-Thérèse CUCINI, Rosanna BOURCIER, Robert PIERRE, Angélo SNAIDERO, Christelle HUMBERT, René PARIZE, Michel SZATMARI, Brigitte NICOLAS, Mireille VALLI, Laurence QUINTIN-PETAZZI, Jacques DEMMERLE.

POUVOIRS Robert PIERRE à Paul KRUGLER, Angélo SNAIDERO à Jean PICART, Christelle HUMBERT à Ginette LOISELIER, René PARIZE à Robert BRUGE, Michel SZATMARI à Anne-Marie BEAUCHET.

SECRETARE Valérie DAMBRINE.

CREATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

n°2006-76

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer sur le territoire communal la Taxe Locale d'Equipement (TLE) en vue d'assurer une ressource affectée aux besoins généraux en équipement.

La TLE est calculée à partir d'une valeur forfaitaire au m² (revalorisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction), qui dépend de la catégorie de la construction (9 catégories); cette valeur s'applique à toute surface hors œuvre nette créée (constructions, reconstructions ou agrandissements par dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux), et selon le taux fixé par le conseil municipal (entre 1 et 5%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE MOINS 4 VOIX CONTRE,**

INSTAURE sur le territoire communal la Taxe Locale d'Equipement (TLE)

FIXE le taux communal à 3 % (avec 12 voix).

Copie rendue exécutoire par sa transmission à la
Sous-préfecture de VERDUN le 21 décembre 2006.
Le Maire,
Jean PICART

Le Maire,



Jean PICART